

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.		6 h. 35 <sup>m</sup> matin.		8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.		12 h. 55 <sup>m</sup> soir.		2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »		5 h. 45 <sup>m</sup> »		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.
<b>Train de marchandises régulier :</b>				Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin.			<b>Train de foire.</b>			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.			Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.			
							Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.			

Cahors, le 22 Juillet.

On n'est pas encore revenu de la surprise universelle causée par la démission du ministère, le soir-même du jour où il venait de remporter un grand succès dans la question égyptienne, autrement importante que cette question de la mairie de Paris que les hommes politiques sérieux ne veulent pas classer au nombre de celles dont dépend l'existence des cabinets.

La situation est, en effet, aussi claire qu'on peut le désirer. De quelque côté qu'on se tourne, il y a ceci en présence : une majorité qui ne veut pas d'une mairie centrale à Paris, et un cabinet qui n'en veut pas davantage.

Nous disons « qui n'en veut pas davantage », et cela est bien évident, car, si le ministère était réellement partisan de la mairie centrale il en eût déjà déposé le projet, et, tout au moins, il eût annoncé formellement qu'il déposerait, à telle ou telle date, un projet portant positivement le rétablissement de ladite mairie.

Or, il ne l'a pas fait. M. Goblet a bien dit que la question était à l'étude, qu'elle présentait de grandes difficultés, mais que le gouvernement examinerait et qu'il prendrait une décision. En réalité, il n'a pas dit : « Le gouvernement croit nécessaire de rétablir la mairie centrale », et il ne pouvait pas le dire, puisque c'eût été un mensonge.

Ce n'est, en effet, un mystère pour personne que la majorité du cabinet est opposée à la mairie, et que la question a même été le sujet de dissentiments sérieux dans le Conseil.

Par conséquent, en repoussant l'ordre du

jour pur et simple, la Chambre n'a pas fait acte d'hostilité contre le cabinet. Bien plus, en adoptant l'ordre du jour Devès, elle a définitivement écarté une des difficultés avec lesquelles le ministère se trouvait aux prises ; et elle a réellement facilité sa tâche.

Comment alors, les membres du cabinet ont-ils pu s'appuyer sur ces deux votes pour offrir leur démission ? Les ennemis du ministère se livrent à toute sorte d'amabilités sur ce point : Les uns pensent tout haut que le ministère n'exécute que ce qu'on appelle une fausse sortie, afin de donner satisfaction à l'extrême-gauche et conserver son appui et ses votes. Les autres disent que le ministère a véritablement l'intention de se retirer afin de se soustraire aux difficultés de la question égyptienne, et qu'il a santé avec empressement sur l'occasion qui lui était offerte.

Nous nous hâtons d'ajouter, que nous ne sommes en ceci qu'un simple écho, et qu'on ne doit accorder à ces racontars plus de sérieux qu'ils ne méritent.

Quoi qu'il en soit, voilà la presse radicale déchaînée contre la Chambre, et c'est sur toute la ligne, une vraie bordée d'injures. La Chambre, disent ces aimables organes, vient de jeter le masque ; elle trahit sa haine contre Paris en lui déclarant la guerre ; et l'occasion était trop belle pour ne pas ressusciter l'épithète de « ruraux » sous laquelle nos braves radicaux se figurent qu'ils vont écraser les députés des départements.

Les parisiens, se demande le *Rappel*, sont-ils à perpétuité destinés à subir les caprices des

grands hommes de Béziers et autres bourgades méridionales ?

Ces injures n'auront pas la puissance d'émouvoir la majorité.

Elle saura montrer que si elle ne veut pas tyranniser Paris, elle n'entend pas non plus que les citoyens, petits ou grands, « de Béziers et autres bourgades méridionales » subissent les caprices des grands hommes de Paris.

Elle n'admet pas que la question de la mairie de Paris soit une question exclusivement parisienne, et elle a raison, car Paris n'est pas une ville comme les autres ; c'est la capitale politique de la France, le siège d'un gouvernement qui appartient aussi bien aux habitants de « Béziers » qu'à la population parisienne, qui n'est, après tout, que la dix-huitième partie de celle de la France.

A l'heure où nous écrivons il paraît certain que le président du Conseil ne donnera pas sa démission. Seul, M. Goblet se retirerait, dit-on.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'avec M. de Freycinet s'écroulerait l'œuvre qui a coûté quatre mois de patience et d'efforts.

Le concert européen serait disloqué.

Le pays serait rejeté vers tous les hasards et tous les imprévus que M. de Freycinet s'efforçait de lui épargner.

Quand on songe à la gravité de la situation extérieure, on se dit que la Chambre manquerait vraiment de patriotisme si elle ne faisait pas une manifestation autorisant M. de Freycinet à garder le pouvoir avec tous ses collègues.

P. S. — On verra par le compte-rendu des débats de la Chambre, que cette manifestation a

eu lieu et qu'elle a été portée hier à la tribune sous la forme d'un ordre du jour de confiance, voté par 288 voix contre 105.

La crise qui, ainsi que nous le disons plus haut, n'avait aucune raison d'être, est donc terminée à la satisfaction de tous les esprits sérieux et patriotiques.

Un républicain conservateur.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 juillet.

### Les indemnités du 2 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat de 1851.

Les sept articles du projet sont adoptés.

M. Jolibois propose un article additionnel tendant à la publication au *Journal officiel* des noms des personnes qui auront obtenu des pensions en vertu de la présente loi. Parmi les nouveaux pensionnaires, quelques-uns ont reçu des secours sur la liste civile de Napoléon III. L'orateur ne peut que se féliciter de voir qu'une assemblée républicaine aura, au moins dans une certaine mesure, continué l'œuvre de l'empereur.

Ces dernières paroles amènent une énergique protestation de M. Clémenceau et de M. Raspail.

M. Madier de Montjau dit qu'il faut, en effet, publier la liste de ceux qui recevront des pensions, mais il demande, par voie d'amendement, qu'il faut y ajouter la liste de tous les membres des commissions mixtes.

L'article additionnel de M. Jolibois et l'amendement de M. Madier de Montjau sont adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite voté par 441 voix contre 58.

### Interpellation sur la crise ministérielle.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Sadi-Carnot une demande d'interpellation sur la situation ministérielle.

M. Sadi-Carnot demande si la confiance affirmée hier par le vote sur les crédits égyptiens a paru au

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(92) du 22 Juillet 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Elle se voyait aux côtés d'Hubert ; étendu devant elle, le faune grimaçant du buisson, métamorphosé en dragon, et vaincu par Hubert, exhalait à ses pieds dans un dernier râle son dernier blasphème...

Le monstre disparut comme se dissipent les visages des rêves, et à sa place apparut une noble et mâle figure de vieillard.

Elle avait presque les traits pâles et tristes de Grates ! Mais elle reconnut bientôt dans cette apparition son père retrouvé. Elle se jeta dans ses bras en pleurant à chaudes larmes.

Soudain, comme du haut de l'éther azuré, une voix d'une extrême douceur l'appela par son nom... Elle fut prise d'un tressaillement subit... Elle ouvrit ses yeux à demi-clos... elle se réveilla de sa somnolence.

Devant elle se trouvait Hubert, qui avait assisté aux rêves de la jeune fille et qui lui répétait encore une fois : Ammi !... Ammi !... pour la réveiller entièrement.

Ammi ne s'éffraya point en le voyant.

Ne savait-elle point d'avance qu'il viendrait ? Elle sourit et de la main et de la tête elle le salua comme quelqu'un qu'on a longtemps et impatientement attendu.

Hubert saisit avec empressement la blanche main que la jeune fille lui tendait, et la regardant fixement dans ses grands yeux si purs, si chastes, si aimants, il lui dit d'une voix tremblante d'émotion :

— Ammi ! cette fois je ne viens point en cachette, dans le silence de la nuit, mais au grand jour, dans votre empire fleuri ; votre père d'adoption, M. le comte de Beuren, m'en a donné le droit, il m'a même engagé à venir vous saluer. Mais vous seule vous avez à prendre une décision à ce sujet. Oh ! dites-moi que je puis rester ici, auprès de vous, auprès de la douce fée de ce ravissant séjour !

— Hubert ! répondit Ammi en regardant le jeune homme avec des yeux où brillait toute son âme, c'est à vous que je dois les premières joies véritables de ma vie solitaire. Dans un moment bien douloureux, vous vous êtes noblement mis à mes côtés : c'est vous qui avez fait le miracle de métamorphoser l'homme dont dépend mon avenir !... Et vous ne seriez point en ce moment mille fois bienvenu pour moi ! Oh ! que si vous pouviez lire dans mon cœur, vous le trouveriez plein de reconnaissance pour vous, mon protecteur... mon sauveur !...

— Seulement de la reconnaissance, Ammi ? murmura-t-il tendrement, tandis qu'il pressait amoureusement contre son cœur la svelte taille de la jeune fille. Au fond de mon âme brûle une

autre flamme pur l'image de mes rêves, pour la délicieuse Belle au Bois Dormant, que pour la première fois j'ai vue ici, endormie au clair de lune et que je me suis promis d'éveiller, de sauver par mon baiser... Dites, Ammi, n'était-ce là qu'un rêve ? qu'un conte de fées ?

— Non !... non !... s'écria la jeune fille, donnant alors libre cours à sa passion naissante. Le rêve est devenu réalité !... Vous avez courageusement écarté les épines qui me tenaient prisonnières !... Vous avez rompu le charme de ce lieu !... La Belle-au-Bois-Dormant est délivrée !...

Et, n'éconant que son amour, elle se jeta au cou d'Hubert.

— Délivrée et à moi pour toujours ! ajouta Hubert, ivre de bonheur.

Et pressant encore une fois dans une étroite prisonnée la jeune fille sur son cœur, il déposa un baiser brûlant sur les lèvres roses que la ravissante Ammi lui tendait avec un innocent abandon.

Ces deux heureux enfants restèrent longtemps ainsi enlacés.

Ce fut un beau, un doux instant, de ceux dont la vie est bien avare !

La profonde solitude qui régnait tout autour s'embellissait encore et le parc sembla le paradis aux deux amoureux.

Le gazouillement des oiseaux dans l'azur ou au fond des bosquets résonnait plus doucement que d'ordinaire, l'air était plus embaumé d'enivrantes senteurs ; les dieux et les héros de pierre du jardin souriaient au bonheur du jeune couple... ou étaient-ce seulement les rayons du soleil cou-

chant qui, filtrant à travers les étroits interstices du feuillage, se coloraient par réfraction et allaient, par un feu de lumière magique, appeler sur les visages de pierre des semblants de sourire.

Les deux amoureux s'assirent sur le banc de verdure ; étroitement enlacés, la main dans la main, ils causaient de leur bonheur, de l'avenir !

La paix et la félicité régnaient dans leurs cœurs, comme partout autour d'eux.

Soudain, un bruit léger, insensible comme le pas prudent du traitre, se fit entendre.

Et le bruit se communiquait de branche en branche, de buisson en buisson, s'approchant sans cesse.

Si à ce moment Ammi avait regardé dans la direction du faune de pierre, elle eût vu en réalité deux yeux qui dardaient sur elle et sur son bien-aimé comme ceux de l'oiseau de proie.

C'était le brutal et sinistre seigneur qui s'était lentement approché, et qui s'était persuadé... le fou, l'aveugle, que le plan qu'il avait combiné avait réussi à merveille.

— Il est pris ! murmura-t-il dans sa joie féroce. Désormais, il fera tout ce que je voudrai !

Puis il se détourna lentement comme il était venu et reprit le chemin du château afin d'attendre au salon M. le juge qui allait sans doute, avant de partir, venir lui dire adieu.

(Asuvre).



gouvernement affaibli par un vote subséquent.  
 M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, répond au nom du président du conseil que celui-ci a offert au président de la République la démission du cabinet, mais que M. Grévy ne l'a pas encore acceptée; que toutefois, dans le doute sur les sentiments de la Chambre, le président du conseil a cru devoir, jusqu'à présent, la maintenir.  
 M. Labuze dépose l'ordre du jour suivant: « La Chambre, déclarant que le vote émis par elle sur la mairie centrale de Paris, n'a pas eu pour but de retirer sa confiance au gouvernement, dont les déclarations sur la politique extérieure venaient d'obtenir son approbation, passe à l'ordre du jour. »  
 M. Jules Roche voudrait que le gouvernement se prononçât sur la question de la mairie.  
 M. Devès ne veut pas que ce qui a été fait hier soit défait, et il demande que le cabinet ait une politique nettement définie.

**Ordre du jour de confiance.**

M. Gatineau critique l'ordre du jour Devès et en dépose un autre ainsi conçu: « La Chambre, confiante dans le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »  
 L'ordre du jour pur et simple, réclamé par M. Jules Roche, est repoussé par 308 voix contre 208.  
 L'ordre du jour de confiance de M. Gatineau est adopté par 288 voix contre 105. (Applaudissements sur divers bancs.)

**Discussion du budget.**

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1883.  
 M. Allain Turgé dit que l'on ne peut discuter le budget avant de savoir si le président du conseil acceptera le vote de confiance qu'on vient de lui donner. L'orateur ajoute qu'il n'est pas possible de commencer cette discussion à 5 heures et après des débats aussi passionnés.  
 La Chambre décide que la discussion du budget sera remise à demain.

**SÉNAT**

Séance du 20 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la construction et à la concession des canaux dérivés du Rhône ou de ses affluents.  
 M. Dauphin, au nom de la commission des finances, dépose un rapport dont les conclusions sont favorables au projet, tel qu'il a été formulé par la commission. Il en donne lecture.  
 M. Krantz, rapporteur, fait l'historique des différentes phases de l'élaboration du projet depuis 1874. Il indique comment, d'après lui, les travaux devront être exécutés et les concessions accordées. Il demande, en terminant, le vote du projet.  
 M. le ministre de la marine dépose le projet, voté hier par la Chambre, et tendant à l'ouverture d'un crédit de 7,835,000 fr. (événements d'Egypte). Il demande le renvoi à la commission des finances.  
 M. de Saint-Vallier demande que le projet soit renvoyé aux bureaux qui nommeront une commission spéciale. La proposition est adoptée et l'urgence est déclarée.  
 M. Guyot combat énergiquement le projet des canaux du Rhône. L'orateur termine en disant: « On a déclaré que le travail d'irrigation ne nuirait pas à la navigation du Rhône. J'espère que j'ai affaire à des gens d'honneur. »  
 M. Gaston Bazile s'attache à démontrer la nécessité des canaux dont il s'agit.  
 M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, appuie le dernier orateur.  
 Le Sénat se réunira demain, à une heure et demie dans ses bureaux pour examiner la demande de crédit du ministre de la marine.

**Affaires d'Egypte**

On mande de Brest le 19 juillet:  
 Un détachement de 350 hommes a été dirigé sur Toulon par train spécial.  
 On écrit de Cherbourg, que l'infanterie de marine a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour l'Egypte.  
 L'Agence Havas publie la dépêche suivante:  
 Arabi-Pacha s'arroge l'autorité suprême en Egypte.  
 Il réquisitionne partout de l'argent des mulets et des chevaux. Dans chaque village, il enrôle et arme des hommes. Ses ordres sont exécutés dans toute l'étendue du pays. Ses troupes recouvrent peu à peu la confiance qu'elles avaient perdue un instant lors du bombardement.  
 Le correspondant du Daily Telegraph à Alexandrie, déclare posséder la copie de dépêches qui prouvent que Dervisch-Pacha a été en communication régulière avec Arabi, jusqu'au moment du départ de ce dernier.

Constantinople, 20 juillet.

La conférence a été saisie hier de la propo-

sition des ambassadeurs de France et d'Angleterre pour la protection du canal de Suez.

Alexandrie, 20 juillet.

Arabi s'est repêché sur Zagazig, qui commande la route de Port-Saïd au Caire. Il a laissé une partie de ses troupes à Kafradavar.

Le général Alison, avec l'état-major, a fait une reconnaissance jusqu'à trois milles des positions d'Arabi, lesquelles sont très fortes.

Arabi a détourné les eaux du canal de Mahmoudieh dans le lac Marin.

Le canal de Mahmoudieh fournit l'eau à Alexandrie. Mais on croit que les citernes de la ville ont été récemment remplies.

D'après le Daily News, la Porte a intimé l'ordre à Arabi de demeurer tranquille. Mais le dictateur paraît décidé à ne tenir aucun compte de ces ordres.

Londres, 20 juillet.

D'après une dépêche de Berlin adressée au Morning-Post, les puissances paraîtraient disposées à accepter les faits accomplis et la position actuelle de l'Angleterre en Egypte.

**Informations**

La Patrie dit qu'en apprenant la mort de Mme Gambetta, M. Jules Grévy, a immédiatement écrit à l'ancien président du conseil une lettre de condoléance.

Les obsèques de Mme Gambetta, mère, devaient d'abord avoir lieu à Paris et le corps eût été déposé au père Lachaise, pour de là, être transporté à Nice où l'inhumation définitive aurait été faite dans le caveau de la famille. Mais on a craint une manifestation fâcheuse à Paris et l'on a décidé que la cérémonie funèbre aurait lieu à Nice. M. Gambetta, sa sœur et ses neveux ont dû quitter Paris jeudi soir. Le député de Belleville a reçu avant son départ quelques amis dans son hôtel de la rue St-Dizier et depuis hier les lettres, cartes et télégrammes pleuvent chez le célèbre orateur. M. Gambetta père, retenu à Nice par une indisposition, n'a pas quitté cette ville.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

BACCALAURÉAT

Nous apprenons avec plaisir le succès de plusieurs élèves du Lycée de Cahors aux derniers examens de baccalauréat.

**Baccalauréat ès-sciences.**

Michel, reçu avec mention bien.  
 Tinel, Georges.

**Rhétorique.** — Jarty, reçu avec mention assez bien.

**Philosophie.** — Ribeyrol.

Les élèves dont les noms suivent viennent de recevoir avis de leur admission à l'examen oral:  
**Sciences.** — Valat.

**Rhétorique.** — Bénéch, Billières, Latapie, Bramel, Mortefon.

Le général de Galifet, commandant du douzième corps d'armée, vient de lancer une circulaire concernant la tenue des officiers, qui, depuis quelques années, s'écarte de plus en plus de l'ordonnance.

Cette circulaire vise les points suivants:

- « Les manches des vêtements sont d'une largeur démesurée.
- « Les pantalons sont étroits par le haut, ridiculement larges par le bas. Les bottes affectent la forme des chaussures du temps de Henry III.
- « Les cheveux sont taillés de manière à permettre une raie au milieu de la tête et sur le devant du front certaine forme qui rappelle la coiffure de femme.
- « Les ordonnances sur la tenue des officiers ont tout prévu, et il est enjoint de s'y conformer tant qu'elles n'auront pas été modifiées. »

On écrit de Périgueux:

Les nouvelles qui nous parviennent des différents points du département ne nous laissent malheureusement plus de doute sur l'importance des dégâts causés par l'orage du 15. Ce n'est pas dans l'arrondissement de Bergerac que la grêle a étendu ces ravages, mais un grand nombre de communes du Ribéraquois ont été dévastées par ce funeste fléau. On estime les pertes matérielles à près d'un million, encore cette évaluation n'est-elle qu'approximative.

On écrit de Villeréal (Lot-et-Garonne).

Un ouragan suivi d'une pluie torrentielle s'est abattu sur la partie sud de Villeréal. Les dégâts sont énormes. La plus grande partie des pruniers, principale richesse de la contrée ont été déracinés. Ceux qui restent debout sont mutilés.

Les pertes peuvent être évaluées, pour la commune de St-Entrope seulement, à un minimum de 10,000 francs.

CRIME DE VERDUZAN

M. Poëch, avocat général et M. Cabadé, conseiller près la Cour d'appel d'Agen viennent, par délégation de la Chambre des mises en accusation, de se transporter au Castura-Verduzan pour y compléter l'instruction d'un crime d'assassinat qui a produit une vive émotion dans l'arrondissement de Condom.

Aux environs du Castéra, vivait au moulin de Bonas, un meunier du nom de Philip et sa fille Louisa, une belle jeune fille de dix-sept ans. Au moulin, il y avait aussi un domestique fort vigoureux, taillé en hercule, ancien maréchal des logis d'artillerie, Lacaze, âgé de 28 ans. Lacaze aimait la fille; la fille n'aimait pas Lacaze. Cependant la fille, sous prétexte qu'elle avait eu des relations avec Lacaze, a voulu lui faire signer des effets. L'artilleur a refusé. Louisa lui a, d'un coup de fusil, brisé l'épine dorsale. Il en est mort.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 22 juillet 1882.

Naissances.

- Conte, Marguerite, à St-Georges.
- Huc, Lucie, à Regourd.
- Barrès, Jean, rue Nationale, 3.
- Donat, Georges, Boulevard Sud, 24.
- Servières, Elisabeth, rue Dominicie, 10.
- Combecave, Marguerite, rue Mascoutou 4.
- Delpech, Emile, de cette Ville.
- Boutet, Alexandre, rue Fondue-Haute, 13.
- Védrenne, Louis, à Cabessut.
- Fournié, François, boulevard Sud, 12.
- Sadoul, Jean, à St-Georges.
- Delmas, Louis, à Regourd.
- Blanc, Elie, rue du Rempart, 44.
- Rosignol, Marie, rue Darnis, 11.
- Paganel, Clotilde, rue de la Préfecture, 6.
- Bourrières, Victor, avenue de la Gare, 2.
- Laparra, Julienne, rue Brive, 7.

Mariages.

- Herblin, Pierre, et Deviers, Jeanne.
- Monvillé, Victor, et Bélibens, Marie.
- Ringrave, Jean, et Contou, Marie.
- Gomez, Pierre, et Calendrié, Isabelle.
- Jouffreau, Jean, et Lafon, Catherine.

Décès.

- Labro, Louis, 4 ans, à Cabessut.
- Catusse, Jean, prêtre 78 ans, boulevard Sud, 10.
- Labie, Marie, 6 ans, rue Vayrols, 8.
- Labro, Jean, 6 ans à Cabessut.
- Robert, Jean, employé d'octroi, 64 ans, rue Parabelle.
- Bris, Marie, s. p., 74 ans, place Labarre.
- Bach, Marie, 5 mois, place St-James, 1.
- Contou, Jean, imprimeur, 55 ans, rue Lacalprenède, 9.
- Calvet, Pauline, 2 mois, rue Darnis, 21.
- Contou, François, 38 ans, rue Mascoutou, 49.
- Pradaude, François, employé d'octroi, 40 ans, rue Labat.
- Garrigou, Marie, couturière, 34 ans, à Labarre.
- Raygade, Laurence, 5 mois, rue Soubirous, 24.
- Mariy, Marie, menagère, 57 ans, (hospice).
- Cassagne, Julie, s. p., 70 ans, rue Mascoutou, 48.
- Simonet, Antoine, chanoine, 66 ans, à Cabessut.
- Boissières, Marie, s. p., 24 ans rue, Vayrols, 10.
- Julia, Thérèse, 2 ans, Cours Vaxis.
- Bélaygues, Elisabeth, s. p., 55 ans aux Ramonets.
- Marvey, Zacharie, 7 mois, Impasse Bessières, 8.
- Trégou, Fanny, 6 mois rue du Four Ste-Catherine, 2.
- Chansarel, Henri, 4 mois, rue Ste-Barbe.
- Nadal, Louis, 14 mois, rue des Boulevards, 10.
- Bergon, François, 1 mois, à Péchagal.
- Gaucher, Marin, 62 ans, rue neuve St-Barthélemy, 4.
- Gérard, Jeanne, 1 mois, à Cavanies.
- Maratuech, Jeanne, s. p., 67 ans, rue Lastié, 11.
- Périé, Victoire, s. p., 20 ans, rue du Lycée, 46.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Procès-verbaux des délibérations

SÉANCE DU 22 AOUT 1881

Étaient présents: MM. Demeaux, Lachèze, Pradines, Dufhénieux, Calmon, Rozières et Brugalières.  
 M. le Secrétaire général de la Préfecture assiste à la séance.

La Commission départementale, après examen des dossiers et délibérations sur les questions qui lui sont soumises, prend successivement les décisions suivantes:

Commune de Maxou. — Classement de trois chemins vicinaux ordinaires.

La commission prononce le classement de trois chemins vicinaux ordinaires de la commune de Maxou, sous les dénominations suivantes:

- 1° Chemin vicinal ordinaire n° 11, de Calamane à St-Pierre-Lafeuille;
- 2° Chemin vicinal ordinaire n° 12, de Brouelles à Pélacoy;
- 3° Chemin vicinal ordinaire n° 13, de Brouelles à Francoulès.

La largeur de ces chemins est fixée à quatre mètres entre fossés.

Elle classe de même:

Commune d'Espéroux. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

1° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune d'Espéroux, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 4, d'Espéroux à Rouqueyroux.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de Boissières. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

2° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Boissières, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Cabridelles à la station de St-Denis, par Mèges.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de St-Pantaléon. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

3° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de St-Pantaléon, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 8, de St-Martial à Lascabanès.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

La Commission approuve les avant-projets de construction des chemins désignés ci-après, tels qu'ils ont été présentés par M. l'agent-voyer en chef, et en déclare les travaux d'utilité publique.

Savoir:

Commune de Bagnac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7.

1° Chemin vicinal ordinaire n° 7, de la commune de Bagnac (tracé vert).

Commune de Boussac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 1.

2° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, de la commune de Boussac.

Commune de Camboulit. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2.

3° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, de la commune de Camboulit.

Commune de Reyrevignes. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

4° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Reyrevignes.

Commune de Figeac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9.

5° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9, de la commune de Figeac.

Commune de Montamel. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

6° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Montamel. (Tracé bleu).

Commune de Cieurac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 6.

7° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 6, de la commune de Cieurac.

Commune de Boussac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4.

8° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, de la commune de Boussac.

Commune de St-Denis (Catus). — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2.

9° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, de la commune de St-Denis (Catus).

Commune d'Albas. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9.

10° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 9, de la commune d'Albas.

Commune de Cassagnes. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4.

11° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, de la commune de Cassagnes.



Commune de St-Cirq-Lapopie. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7.

12° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7, de la commune de St-Cirq-Lapopie.

Commune de Saux. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

13° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Saux.

Commune de Pradines. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire, n° 13.

14° L'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 13 de la commune Pradines. (Tracé rouge).

Malades et incurables. — 2<sup>e</sup> trimestre 1881.

La commission approuve la répartition telle qu'elle a été faite par M. le Préfet, d'une somme de 1,027 fr. 45, entre diverses communes du département pour les aider dans la dépense d'entretien de leurs malades indigents, pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1881.

Commune de Mauroux. — Ecole des garçons. — Secours.

Elle accorde :

1° Un secours de 200 fr. à la commune de Mauroux, applicable à la construction de lieux d'aisance pour le service de l'école de garçons de cette commune.

Commune de Luzech. — Réparation des fontaines publiques. — Secours.

2° Un secours de 200 fr. à la commune de Luzech, pour être affecté à la réparation des fontaines publiques.

Commune d'Albas. — Puits et fontaines publiques. — Secours.

3° Une subvention de 125 fr. à la commune d'Albas pour l'aider dans la dépense d'établissement de deux pompes nécessaires aux puits communaux, ainsi qu'à la réparation du réservoir de la fontaine.

Déviations des chemins de grande communication n°s 1 et 13 et d'intérêt commun n° 10.

La Commission approuve les projets de déviation des chemins de grande communication n°s 1 et 13 et d'intérêt commun n° 10, tels qu'ils lui ont été présentés par M. le Préfet.

Budget départemental de 1882.

Elle donne acte à M. le Préfet de la communication du projet du budget départemental pour l'année 1882.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 1881.

Etaient présents : MM. Demeaux, président, Pradines, Lachize, Duphénieux, Rozières et Brugalières. M. Calmon, absent, est excusé.

Nomination du secrétaire de la commission départementale.

La Commission procède d'abord à la nomination de son secrétaire. M. Brugalières ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé secrétaire de la Commission départementale.

La Commission examine ensuite les dossiers qui lui sont soumis, et après délibération prend successivement les décisions suivantes.

Elle accorde :

Commune de Castelfranc. — Acquisition d'une horloge. — Secours.

1° Un secours de deux cents francs à la commune de Castelfranc, applicable à l'acquisition d'une horloge.

Commune de Ste-Eulalie. — Réparation de la maison d'école des filles. — Secours.

2° Une subvention de deux cents francs à la commune de Ste-Eulalie, pour l'aider à faire réparer la maison d'école de filles.

Commune d'Anglars (Lacapelle). — Réparation des puits communaux. — Secours.

3° Un secours de deux cents francs à la commune d'Anglars, canton de Lacapelle, applicable aux travaux de réparation des puits publics.

Commune de Vidailiac. — Réparation des lavoirs et des fontaines publiques. — Secours.

4° Un secours de cent soixante-dix francs à la commune de Vidailiac, pour être affecté à la réparation des lavoirs et des fontaines publiques.

La Commission approuve les avant-projets de construction des chemins vicinaux désignés ci-après, tels qu'ils ont été présentés par M. l'Agent-voyer en chef, et en déclare les travaux d'utilité publique, Savoir :

Commune d'Espeyroux. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 2.

1° Chemin vicinal ordinaire n° 2, de la commune d'Espeyroux.

Commune de Puy-l'Evêque. — Chemin vicinal ordinaire n° 9. — Avant-Projet.

2° Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la commune de Puy-l'Evêque.

Commune de Corn. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

3° Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Corn.

Commune de Planioles. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3.

4° Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Planioles.

A suivre

Revue Agricole

Nous trouvons dans les compte-rendus des séances de la Société de géographie de Paris une intéressante communication concernant deux plantes fourragères originaires de la province chinoise de Tché-Li, et qu'un missionnaire, le R. P. Leboucq, a récemment introduites en France. Ces deux plantes, nommées *tsin-téou* et *hei-téou*, produisent des graines, qui ont été reconnues par l'analyse être d'une valeur nutritive bien supérieure à celle de l'avoine ; en effet, sur 100 kilog. de graines, l'avoine renferme 15 kilog. de matières grasses et azotées, tandis que le *tsin-téou* en contient 51 kilog., et le *hei-téou*, 53 kil. 50. C'est à ces deux plantes que les habitants de Tché-Li doivent de pouvoir élever un très grand nombre de chevaux, d'ânes et de mulets, malgré l'affreux climat de leur pays, qui présente des alternatives continuelles de froid glacial et de chaleur torride, d'inondations et de sécheresses, ce qui en fait la province la plus pauvre de la Chine, bien qu'elle renferme la capitale de l'empire chinois.

Sur l'initiative de M. Faivre, banquier à Beaune, des essais d'acclimatation ont été faits sur divers points de la France par les ministères de la guerre et de l'agriculture, ainsi que par la Compagnie des Omnibus de Paris. La réussite a été complète dans le Midi, un peu moindre dans le Centre ; en somme tout fait espérer que ces deux plantes nous rendront de grands services pour l'alimentation de l'espèce chevaline.

\* \* \*

On vient de constater la présence du phylloxéra dans le département d'Indre-et-Loire, au milieu des vignobles renommés de Vouvray. Chose remarquable, bien que ce département passât jusqu'à présent pour indemne, il a été reconnu, en examinant les souches malades, que l'invasion phylloxérique datait au moins de trois ans.

\* \* \*

M. le docteur Mandon est l'auteur d'un système ingénieux pour la destruction du phylloxéra ; il consiste dans l'emploi du phénol, non à l'intérieur, mais à l'extérieur de la souche. On perce sur le pied un trou d'un centimètre de profondeur, dans lequel on fixe un petit entonnoir de zinc, et on remplit ce récipient d'eau contenant 1 pour 100 de phénol. Le liquide toxique se mélange rapidement au courant de la sève, et empoisonne le phylloxéra, dès que celui-ci veut toucher à l'écorce des racines.

Ce procédé aurait, paraît-il, donné de bons résultats dans plusieurs endroits ; d'après son auteur, il n'a d'inconvénients ni pour la santé de la vigne, ni pour la qualité du produit ; Quant aux frais, ils sont fort peu de chose, quand nous aurons d'autres renseignements, nous reparlerons de cette invention.

\* \* \*

Un moyen pour préserver les pêchers des pucerons, c'est de les soufrer, absolument comme on soufre les vignes contre l'oïdium. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une opération de ce genre que ce procédé a été découvert. Un amateur d'horticulture ayant souffré une treille au milieu de laquelle s'avancait une branche de pêcher, celle-ci, couverte de soufre, fut exempte de pucerons tandis que le reste de l'arbre en fut infesté. On appliqua ensuite le procédé en grand et il a toujours parfaitement réussi.

\* \* \*

On sait que les poux de la volaille font souvent grand tort aux poules, poulets, etc., que ces insectes inquiètent et font dépérir. Il est facile de se débarrasser de cette vermine ; on n'a, pour cela, qu'à répandre dans le poulailler de la suie de cheminée, en ayant soin d'en mettre surtout dans les nids et les endroits les plus infestés.

\* \* \*

Les concours généraux agricoles auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, du 22 au 31 janvier 1883. Ils comprendront : 1° Un concours d'animaux gras ; 2° un concours d'animaux reproducteurs mâles ; 3° des concours de volailles vivantes et de volailles mortes ; 4° un concours des produits de laiterie ; 5° un concours de produits agricoles ; 6° une exposition

d'instruments et de machines.

Les déclarations des exposants doivent être adressées, avant le 1<sup>er</sup> janvier, à M. le ministre de l'agriculture.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 30 fr. 00. — Seigle, 20 fr. 00. — Orge, 20 fr. 25. — Avoine, 20 fr. 40.

Vins. — Malgré la coulure, les affaires restent calmes, ce qu'on attribue à l'abondance des vins étrangers.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette : Bœufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 72, suivant la qualité. Vaches, 1 fr. 18 à 1 fr. 60. id. Taureaux, 1 fr. 18 à 1 fr. 42. id. Veaux, 1 fr. 50 à 2 fr. 90. id. Moutons, 1 fr. 75 à 2 fr. 10. id. Porcs gras, 1 fr. 56 à 1 fr. 66. id.

C....

Dernières Nouvelles

Convention anglo-française pour le canal de Suez.

Nous recevons à l'instant connaissance des 3 articles qui forment la base principale de la convention signée lundi soir entre lord Lyons, au nom du gouvernement anglais, et M. de Freycinet, au nom du gouvernement français, relativement à la protection du canal de Suez.

Art. 1<sup>er</sup>. — Les troupes françaises occuperont les forts existant ou à construire, à Port-Saïd et à Ismaïlia.

Art. 2. — Les troupes anglaises occuperont Suez.

Art. 3. — Six canonnières anglaises et six françaises opéreront, à tour de rôle et régulièrement le trajet, afin de rendre constante et sûre la circulation.

Convention supplémentaire.

Lorsque la situation en Egypte sera devenue normale, les deux nations s'engagent à retirer en même temps toutes leurs troupes des postes occupés et à rappeler toutes leurs chaloupes canonnières.

Paris, 21 juillet.

On assure que MM. Goblet et Humbert sont encore indécis de conserver le portefeuille.

M. Floquet verra M. Grévy dans la matinée et déclarera ensuite s'il maintiendra sa démission, qu'il avait donné en même temps que le cabinet.

La scission du groupe de l'union démocratique est probable.

Le *Voltaire* assure que la France a retrocédé au roi Tuduc Hanoi, la ville du Tonquin, récemment prise, Tuduc a déclaré que ses mandarins avaient outrepassé ses ordres.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

Alexandrie, 21 juillet.

Dans une proclamation adressée aux gouverneurs des provinces, Arabi déclare que la guerre contre les Anglais sera poussée jusqu'à la dernière extrémité, et il menace de peines rigoureuses tous ceux qui trahiront leur patrie en venant en aide aux Anglais.

La même dépêche ajoute : Les massacres ont commencé au Caire dans le quartier Juif. Des massacres ont eu lieu également à Damiette, à Tockh-Benta et à Calioub. Dans cette dernière localité des familles entières ont été arrachées des wagons de chemin de fer et jetées sous les roues des trains.

A Tantah tout le personnel du cadastre a été massacré. Le gouverneur de Port-Saïd est fidèle au khédive, mais la population indigène montre des dispositions hostiles.

On télégraphie de Rome le 21, que la flotte italienne composée de six cuirassés et de trois avisos a reçu l'ordre de partir pour Alexandrie.

On fait en Italie les préparatifs nécessaires pour pouvoir mobiliser rapidement 40,000 hommes.

C'est aujourd'hui qu'on décidera s'il faut convoquer les Chambres.

Une dépêche d'Alexandrie annonce que dans la crainte de manquer d'eau douce (le canal Mahmoudieh ayant été coupé), les Anglais font venir des appareils à distiller.

Quant à Arabi, il a destitué les gouverneurs civils et les a remplacés par des officiers. Il continue ses réquisitions d'hommes, de chevaux, d'argent, et il se flatte de porter avant peu à 30,000 l'effectif de ses forces.

On dit que la Porte va présenter un contre-projet pour le rétablissement de l'ordre en Egypte.

Le *Times* dit que la Porte cherche à gagner du temps. Il engage la France et l'Angleterre à marcher en avant.

Un nouveau télégramme d'Alexandrie dit que quatre grands incendies ont éclaté dans l'avant-dernière nuit. Vingt pillards ont été arrêtés. Un grand nombre d'habitants se plaignent de ce que leurs maisons ont été saccagées par les Anglais.

Paris, 21 juillet, soir.

Le Conseil des ministres convoqué dans la matinée, s'est seulement réuni à 10 heures à l'Elysée. En présence du vote de confiance de la Chambre, tous les ministres ont déferé au désir du président de la République de ne pas maintenir leurs démissions.

Paris, 21 juillet, soir.

La Chambre discute le projet de budget. M. Allain-Targé critique le budget et examine en détail la question des chemins de fer.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif aux canaux dérivés du Rhône. M. de Mahy dit que le gouvernement et la commission sont d'accord sur tous les points.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 juillet, 6 heures 15, soir.

Sur une question de M. Dreyfus, M. le Ministre de l'intérieur déclare à la Chambre que la délibération prise hier par le Conseil municipal relativement à la Mairie centrale de Paris est annulée.

6 heures, 25 m.

Les troupes anglaises marchent contre Arabi.

Bourse de Paris.

Cours du 22 juillet

Rente 3 p. %	81.30
— 3 p. % amortissable	81.55
— 4 1/2 p. %	00.75
— 5 p. %	115.10

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 19 juillet.

La physionomie de la Bourse a complètement changé la spéculation escompté le dénouement de la crise égyptienne. Le 5 0/0 a remonté à 115.55, le 3 0/0 à 81.65, l'amortissable à 81.95.

Les acheteurs restés sur la brèche, ont trouvé à très-bon marché en liquidation l'argent dont ils avaient besoin et ils ont vu progresser les cours.

Sur quelques valeurs, la hausse a atteint une importance considérable, la Banque de France a été demandée à 5.550, le Suez a été poussé à 2.660. Le chemin de fer du Midi a remonté à 2.240, le 5 0/0 italien a repris et dépassé 88.

L'hésitation n'est pas encore dissipée sur les valeurs ottomanes et égyptiennes.

FINANCES OTTOMANES. — Le Conseil d'administration de la Dette publique ottomane publie l'avis officiel que voici, concernant la reprise du service d'intérêts :

1° Les coupons ne seront payés que sur les titres enregistrés ; 2° le premier coupon, par exception, pourra être payé dans les établissements qui n'ont pas encore procédé à l'enregistrement, sur dépôts des titres et après détachement des coupons échus. Les titres seront gardés par les établissements jusqu'à leur enregistrement ou leur conversion ; 3° la disposition transitoire rappelée à l'article qui précède ne s'applique qu'au coupon du 1/13 septembre 1882.

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES COUPONS COMMERCIAUX  
Capital : 10,000,000 de francs

Siège Social : 8, Avenue de l'Opéra, 8, Paris.

LE

TREIZIEME TIRAGE PUBLIC

Des Bons remboursables par anticipation

Aura lieu le dimanche 30 juillet 1882, à Paris, salle Saint-André, 29 cité, d'Antin, 29, à trois heures très-précises.

Les Bons de capitalisation et d'épargne, émis depuis le 1<sup>er</sup> 1882, participent à ce tirage.



**BIBLIOGRAPHIE**

**REVUE SCIENTIFIQUE** Sommaire du numéro 3 (15 Juillet 1882). — Antoine Breguet. — Le bacalauréat et les sciences naturelles, par M. de Lacaze-Duthiers. — Physique : Cours de M. Gavarré : Astigmatisme et ophtalmométrie. — Les planètes extrêmes de notre système solaire, par M. G. Dallet. — Galilée et l'invention du télescope, par M. Trouessard. — Revue de médecine. — Académie des sciences de Paris : séance du 3 juillet 1882. — Bibliographie : Sommaires des principaux recueils de mémoires originaux.

**REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE** Sommaire du numéro 3 (15 juillet 1882). — Question égyptienne : la note du 7 janvier, par M. J. J. Weiss. — Abdille, conte, 2<sup>e</sup> partie, par M. Anatole France. — Études nouvelles sur Rotrou : M. Louis de Ronchaud, M. Léonce Person, par M. Félix Hémon. — Les institutions de sourd-muets et d'aveugles, par M. Emile Beaussire (de l'Institut). — L'Hôtel de Ville de Paris, d'après M. Marius Vachon, par M. Georges de Nouvion. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X<sup>\*\*\*</sup>. Politique extérieure. Bulletin.

Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**S<sup>t</sup>-NICOLAS**, 3<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 31. — 20 juillet 1892. Les Épreuves de Jean (Marthe Bertin). — Histoire d'un Garçon qui voulait apprendre à frissonner (L. Foucault). — Les Pommes. — Histoire de Tapin, le Lièvre qui jamais n'eut peur (Mauguenousse). — Le Nègre et le Glaçon (\*\*). — Les Entreprises d'Harry (Eudoxie Dupuis). La Boîte aux Lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustration par E. Liphart, Ferdinandus, F. Beard, Ginos, Robert Tiant, A. de Bar, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande

par lettre affranchie. — LIBRAIRIE CH., DELAGRAVE, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

**LA VIGNE AMÉRICAINE** et la viticulture en Europe. Sommaire du numéro du 20 juillet 1882. — Chronique de juillet, par V. Pulliat. — Quelques mots sur l'Anthraxose déformante de J.-E. Planchon. — L'Anthraxose ponctuée sur les Riparias et les Solonis, par le Dr U. Coste. — de l'inégalité de certains porte-greffes et de leurs greffons. Moyen d'y obvier, par Jean Serone. — Les Riparias et les Solonis dans la Charente, par A. Joumier. — Le Jacqueu au domaine de Garouvin, par Noël Blanche. — Les Cépages de la Gironde (suite), par V. Pulliat.

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE** fondé et dirigé par J.-A. Barral. (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N<sup>o</sup> 693, du 20 juillet 1882. — J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Tiersonnier, Sur la situation des durhams en France. — Champin. La lutte contre le phylloxéra. — Machines à vapeur et batteuse Merlin (3 fig.). — Tojan, Concours régional d'Avignon. — Leyrisson. Le brûlage des Chanvres. — Zippex. La ferme-école de Chavaignac. — Doroselle. Le crédit agricole. — Menault. Comice d'encouragement à l'agriculture de Seine-et-Oise. Sagnier. Société nationale d'agriculture — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bailletu financier. — Gravures, noires : Machine à vapeur locomobile, système Merlin. — Régulateur de la machine à vapeur. — Machine à battre avec élévateur, système Merlin.

**Nouvelle Encre.** J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papetiers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIERE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N<sup>o</sup> 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).  
N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,623. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 24 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**Avis.**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.  
**A. PAQUIGNON**  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ  
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS  
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.  
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.  
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
**PRIX FIXE INVARIABLE**  
Tous les Envois sont faits franco.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les  
**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**  
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.  
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.  
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.  
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors  
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.  
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881  
**PHARMACIE CENTRALE**  
DE CAHORS  
**ESCROUZAILLES PHARMACIEN**  
Successor de F. VINEL.  
La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.  
Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — In action végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Alimentation.

**A VENDRE**  
Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

**ON DEMANDE**  
**DES REPRÉSENTANTS**  
HONORABLES ET SÉRIEUX  
Pour une maison de Cognac, dont les produits sont renommés et récompensés à Paris 1878. Conditions avantageuses. — Ecrire à MM. Arm. PINARD et C<sup>e</sup>, à Cognac.

**PÊCHEURS !!**  
La Pécivorine de J. GRANGER et C<sup>e</sup>, chimistes au Vésinet (Seine-et-Oise), constitue le meilleur appât pour toutes sortes de poissons, 10 ans de succès. — S'emploie pour la pêche à la ligne ou à l'épervier.  
Notice et 1 flacon pour la saison, franco contre 4 fr. 50, en mandat-poste.

**J'OFFRE** à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 10 fr. à 15 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. F<sup>o</sup>es, suivant timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

**GUÉRISON CERTAINE** et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères varicieux de toutes natures, datant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'eczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

**CORS AUX PIEDS**  
Durillons et Cils de Perdrix VERUS AUX PIEDS & AUX MAINS  
**GUÉRISON CERTAINE**  
Par la Pommade GALOPEAU  
dépot dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adr. Ci-après 19, boul. de Strasbourg, Paris

**FOURGEAU**  
à ETAMPES (Seine-&-O)  
AGRAFES pour Couvertures ou Bâtements employées sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE, PARIS

**PROGRES MERVEILLEUX**  
MÉDAILLE D'OR  
La Clef de l'Orthographe selon l'académie facilite au plus haut degré l'étude de l'Orthographe et permet de l'a. pro. d. sans maître très promptement  
Prix : l'exemplaire 2 fr., deux exemplaires 3 fr., 50 trois exemplaires 5 fr. — Envoi franco par retour du courrier  
Adresser les commandes avec le montant (mandat ou timb. e poste) à M. Bahic, Editeur des Méthodes Abréviatives, 35, Place d'Armes à Poitiers.

**N'ACHETEZ PAS**  
MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE etc. avant d'avoir demandé le Catalogue illustré de L'ALLIANCE HORLOGÈRE, à CHAUX DE FONDS (Suisse) lequel est envoyé FRANCO et GRATIS. Le fabriq. demande des représent. 4 ans tous les pays.

**ON DEMANDE DE SUITE**  
1 Régisseur 5,000 fr.  
2 Gardes propriété 1,800 »  
1 Surveillant de parc 1,500 »  
2 Surveillants fabrique 2,800 »  
3 Employés écritures 2,400 »  
2 Garçons de recette 2,000 »  
2 Dames pour voyager 2,000 »  
Ecrire à M. Bourit, banque française l'Union, à Surgères (Charente-Inférieure.) Joindre 2 timbres.  
Le Propriétaire-Gérant A. Layton

**EAUX MINÉRALES de MIERS**  
Avenue de la Gare de Rocamadour  
**Hôtel CARBOIS**  
A ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.  
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.  
VASTE JARDIN, CHARMILLES  
OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.  
La saison la plus favorable est du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

**GRAND RABAIS SUR**  
**Machines Agricoles**  
Batteuses à bras et à manège, pompes à chapelet à l'abri de la gelée, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au concours régional de Cahors 1881.  
Dépôt : chez Charles DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL, quincaillier, à Cahors.

**LE HASARD VAINCU PAR LA SCIENCE**  
Offre de 9 combinaisons sûres et persqu'infailibles pour gagner à toutes les lotteries, franco contre 1 fr. 20 en mandat poste adressé à M. Granger, au Vésinet (Seine-et-Oise).

**LE COMPTOIR INTERNATIONAL DE COMMISSION**  
**ANGLO-FRANCO-BELGE**  
8, Boulevard Bonne-Nouvelle, 8  
Paris  
Achète et vend à commission pour le compte de ses commettants toutes espèces de marchandises.  
Il reçoit à titre d'intermédiaire les demandes d'ouvertures de crédit et escompte les effets au Commerce à l'industrie et à l'Agriculture.  
Recouvrements d'effets de commerce, mandats, factures, etc.  
Négociations et Opérations industrielles et commerciales.  
Agents correspondants demandés partout.  
Ecrire au Directeur.

**DEMANDE DE REPRÉSENTANTS**  
Une manufacture d'engrais, 16 ans d'existence, demande de suite des représentants sérieux visitant la culture pour la vente des phospho-Guanos et superphosphates, forte remise payée immédiatement.  
S'adresser : L. SALLES, 64, rue de Saintonge (Paris).

**VIN A 20 CENTIMES**  
et CIDRE à 0 fr. 10 c. le litre.  
Procédé et produits garantis premier choix. Contre mandat-poste de 5 fr. pour 50 litres excellent Cidre et 10 fr. pour 50 litres Vin de table supérieur.  
J. GRANGER et C<sup>e</sup>, au Vésinet (Seine-et-Oise).

**BOUQUET FÉRIQUE**  
De J. GRANGER et C<sup>e</sup>, chimistes au Vésinet (Seine-et-Oise).  
Double instantanément la valeur de tous les Vins, même les plus inférieurs, en leur communiquant la suave senteur et le parfum délicat des grands crus de ST-ÉMILION (Bordeaux) ou CHABERTIN (Dordogne), au choix et les rend propres à la mise en bouteilles immédiatement.  
Le flacon pour une pièce de 228 litres 5 fr. ; le 1/2 flacon 3 fr., contre mandat-poste.  
On demande des dépositaires.

**CRÉDIT DE FRANCE**  
Société anonyme : Capital 75 Millions  
Siège social : 16-17, rue de Londres, PARIS  
Le CRÉDIT DE FRANCE reçoit les Titres en Dépôt, encaisse les Coupons, exécute les Ordres de Bourse sans commission, ouvre des Crédits sur garanties, délivre Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.  
Il reçoit les Dépôts d'argent et délivre des Bons de Caisse à Échéance Fixe, au porteur ou nominatifs, au gré des demandeurs, par coupures de 100, 500, 1,000, 5,000, 10,000 et 20,000 francs, avec coupons d'intérêts payables par trimestre, à tous ses guichets.  
L'Intérêt sur les Dépôts de Fonds est fixé comme suit :  
5% Sur les dépôts à 2 ans et au-delà ;  
4% id. de 1 an à 23 mois ;  
3% id. de 6 à 11 mois ;  
2% id. remboursab. à vue dans les Succursales ;  
1 1/2% id. remboursables à vue au Siège social.  
**LE MONITEUR des VALEURS A LOTS**  
Organe financier du Crédit de France  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES  
Il publie les Coures de la Bourse, une Revue des Valeurs cotées et la Liste officielle de tous les tirages.  
ABONNEMENT : Un Franc PAR AN.  
160,000 ABONNÉS  
On s'abonne à Paris, au Siège Social ; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.